



MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

soumis au décret n°2016-360 du 25 mars 2016
pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

MAIRIE DE VARENNES VAUZELLES

54 Avenue Louis Fauchères
58640 VARENNES VAUZELLES
Téléphone : 03.86.71.61.71

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nombre de lots : 3

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

(Commun à tous les lots)

Objet : Services de télécommunications - 3 (trois) lots.

Date et heure limites de remise des offres fixées **le LUNDI 06 MAI 2019 à 17H00.**



Table des matières

ARTICLE 1.	NOM DE L'ORGANISME ACHETEUR.....	3
ARTICLE 2.	OBJET DU MARCHÉ PUBLIC	3
ARTICLE 3.	DURÉE D'EXÉCUTION	3
ARTICLE 4.	LIEU D'EXÉCUTION DU MARCHÉ PUBLIC	3
ARTICLE 5.	DECOMPOSITION EN LOTS	3
ARTICLE 6.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
6.1.	MODE DE CONSULTATION	4
6.2.	FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTION.....	4
6.3.	MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
6.4.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
6.5.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
6.6.	VARIANTES.....	5
6.7.	VARIANTES IMPOSEES.....	5
ARTICLE 7.	PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
7.1.	PRESENTATION DES CANDIDATURES	6
7.2.	PRESENTATION DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 8.	JUGEMENT DES CANDIDATS ET DES OFFRES	7
8.1.	CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES	7
8.2.	CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	8
8.2.1.	<i>Notation du critère technique.....</i>	<i>8</i>
8.2.2.	<i>Notation du critère financier.....</i>	<i>8</i>
8.2.3.	<i>Notation du critère délai.....</i>	<i>9</i>
8.3.	PROCEDURE ET NEGOCIATION	9
ARTICLE 9.	CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	9
9.1.	TRANSMISSION ELECTRONIQUE	10
ARTICLE 10.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	10



ARTICLE 1. NOM DE L'ORGANISME ACHETEUR

MAIRIE DE VARENNES VAUZELLES

54 Avenue Louis Fauchères
58640 VARENNES VAUZELLES
Téléphone : 03.86.71.61.71

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Le marché public a pour objet la fourniture de services de télécommunication avec la fourniture limitée d'accessoires pour les besoins de la Mairie de VARENNES VAUZELLES.

La description des services et leurs spécifications sont précisées dans le CCP¹.

ARTICLE 3. DURÉE D'EXÉCUTION

Les règles concernant la durée du marché public sont fixées dans le CCP et ne peuvent en aucun cas être modifiées.

ARTICLE 4. LIEU D'EXÉCUTION DU MARCHÉ PUBLIC

Le marché public sera exécuté sur l'ensemble des sites de la Mairie de VARENNES VAUZELLES.

ARTICLE 5. DECOMPOSITION EN LOTS

Le présent marché public est passé en trois (3) lots séparés et définis comme ce qui suit :

LOT N°1 - Téléphonie fixe:

- fourniture d'accès au réseau public :
 - accès analogiques
 - accès pour 2 à 4 communications simultanées (de type « accès de base, T0 »)
- acheminement du trafic téléphonique:
 - entrant de toutes provenances
 - sortant vers toutes destinations.

LOT N°2 - Téléphonie mobile:

- services de téléphonie mobile :
 - acheminement des appels entrants et sortants
 - terminaux, accessoires

LOT N°3 - Accès Internet:

- services d'accès à Internet

¹ CCP : Cahier des Clauses Particulières



Chacun des lots fera l'objet d'un accord-cadre séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Chaque candidat doit faire une offre chiffrée pour chaque lot qu'il souhaite se voir attribuer. Les offres sont examinées lot par lot. **Il est interdit aux candidats de proposer un rabais conditionné par l'attribution de plusieurs lots.**

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements

ARTICLE 6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

6.1. Mode de consultation

Le présent marché public est un accord-cadre passé selon la **procédure adaptée (MAPA)**.

6.2. Forme juridique de l'attribution

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros TTC.

En cas de groupement, la forme exigée par la Mairie de VARENNES VAUZELLES est un **groupement solidaire**.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

6.3. Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter **au plus tard 10 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

6.5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :



- le présent RC²
- Avis d'Appel Public à la Concurrence
- le CCP³ à approuver sans modification
- le BPU⁴ pour chacun des trois lots
- les Cadres de Réponse Technique
- le DQE⁵ non contractuel
- l'ATTRI 1
- la déclaration de sous-traitance et agrément des conditions de paiement

6.6. Variantes

Les candidats peuvent remettre une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales suivantes :

- apporter un niveau de service au minimum équivalent à celui demandé dans le CCP
- couvrir l'ensemble des besoins émis

Une ou plusieurs variantes peuvent être présentées.

Chaque variante doit faire l'objet d'un mémoire permettant d'en apprécier l'intérêt technique et économique par rapport aux critères de classement des offres.

La méthodologie de dépouillement ainsi que les critères de jugement des offres variantes retenus restent identiques à ceux de la solution de base.

Dans ce cas, un BPU⁶, un cadre de réponse et un DQE variante seront établis **en plus de l'offre de base**.

Les variantes non conformes aux spécifications du cahier des charges ne sont pas autorisées.

L'ATTRI 1 indiquera si la variante est retenue.

6.7. Variantes imposées

Ce marché public est traité sans variante imposée.

ARTICLE 7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

² RC : Règlement de Consultation

³ CCP : Cahier des Clauses Particulières

⁴ BPU : Bordereau des Prix Unitaires

⁵ DQE : Détail Quantitatif Estimatif

⁶ BPU : Bordereau des Prix Unitaires



7.1. Présentation des candidatures

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **Lettre de candidature comprenant :**

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- En cas de groupement, habilitation du mandataire pas ses cotraitants

Les candidats pourront s'appuyer sur le formulaire DC1 en vigueur ou équivalent.

- **Déclaration du candidat individuel (formulaire de type DC2 en vigueur ou équivalent)**

Renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques, financières et professionnelles du candidat énumérés ci-dessous ou équivalents :

a) Capacités professionnelles et techniques :

- Présentation d'une liste des principales références contrôlables pour des prestations équivalentes à celles objet du présent marché public au cours des trois dernières années indiquant notamment le destinataire public ou privé ;
- Les certificats de licences opérateurs ;
- La déclaration indiquant les moyens et les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

b) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant les chiffres d'affaires des trois dernières années.

Les candidats pourront s'appuyer sur le formulaire DC2 en vigueur ou équivalent.

- **Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, la liste des cocontractants doit être fournie, ainsi que la forme de celui-ci.**

Tous les formulaires nationaux cités dans ce document sont téléchargeables sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr>.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra fournir, dûment complété, le formulaire DC4 en vigueur.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par la Mairie de VARENNES VAUZELLES. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.



En application de l'article 16 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les candidats doivent produire une attestation sur l'honneur relative aux nouvelles interdictions de soumissionner ou utiliser les formulaires DC1 et DC2 dans leur nouvelle version, mis à jour à cet effet.

NOTA :

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque co-traitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- des documents et renseignements demandés par la Mairie de VARENNES VAUZELLES aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

LA Mairie de VARENNES VAUZELLES autorise les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci, conformément aux dispositions de l'article 49 du décret du 25 mars 2016.

La vérification des capacités du candidat pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution de l'accord-cadre. Les candidats devront alors produire les pièces visées ci-dessus dans un délai de 5 jours à compter de la demande de la Mairie de VARENNES VAUZELLES.

7.2. Présentation de l'offre

Un projet de marché public comprenant :

- le **Cadre de Réponse Technique** à remplir impérativement sans renvois ni image (**au format Excel**)
- le **BPU**, à dater et à signer à la dernière page par la personne dûment habilitée à représenter l'entreprise signataire du marché
- le **DQE** (non contractuel) à remplir impérativement (**au format Excel**)
- le **catalogue et le barème de prix remisés** à fournir impérativement
Le candidat fournit obligatoirement un catalogue accompagné d'un barème de prix remisés qui présentent l'ensemble des services qu'il peut fournir.
- le Mémoire Technique qui sera utilisé en cours d'exécution du marché pour apprécier le contenu des services proposés au BPU lors de l'établissement de bons de commandes.
- la déclaration de sous-traitance à remplir le cas échéant
- le CCP à dater et à signer

ARTICLE 8. JUGEMENT DES CANDIDATS ET DES OFFRES

8.1. Critères de jugement des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.



La recevabilité des candidatures sera appréciée au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Les candidatures ne présentant pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.

8.2. Critères de jugement des offres

Les critères permettant de juger l'offre économiquement la plus avantageuse sont :

- le critère technique (50 points)
- le critère financier (40 points)
- le critère délai (10 points)

La note globale sera obtenue par addition de la note obtenue sur chacun des critères pour former une note sur 100 points. Le classement final des offres est établi en conséquence, l'offre obtenant le plus de points étant classée première.

8.2.1. Notation du critère technique

Chaque sous critère présent dans le cadre de réponse technique (à rendre sous format Excel) sera noté par application de la convention ci-dessous et du coefficient précisé pour chacun d'eux dans le cadre de réponse technique.

Absence de réponse	Insuffisant	Passable	Moyen	Satisfaisant	Excellent
0	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 10

La somme des notes obtenues pour l'ensemble des sous critères conformément au cadre de réponse sera rapportée sur 50 pour former la note technique.

A l'issue de la notation de chacun des candidats, le candidat mieux-disant se verra attribuer la note maximale, les notes des autres candidats seront réévaluées au prorata selon la formule suivante :

$$\text{Note technique} = 50 \text{ points} \times \left(\frac{\text{Note technique du candidat}}{\text{Note technique la plus haute}} \right)$$

Remarque :

La notation sera exclusivement basée sur les éléments portés dans le cadre de réponse. Le cadre de réponse est à rendre au format Excel.

8.2.2. Notation du critère financier

La note financière (analyse à partir du DQE (à rendre sous format Excel) sur la durée totale du marché public reconductions éventuelles comprises) est calculée selon la formule ci-dessous.

$$\text{Note financière} = 40 \text{ points} \times \left(\frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre du candidat}} \right)$$

Ce après exclusion, le cas échéant, des offres qui seraient jugées inacceptables ou anormalement basses. Les prix unitaires et/ou les conditions de remises qui figureraient



uniquement dans le devis quantitatif estimatif (document non contractuel) ne seront pas pris en considération. Si le candidat souhaite établir une offre spécifique, il devra obligatoirement en avoir précisé les conditions d'établissement dans l'un des documents contractuels (origine des prix unitaires, remises consenties par type de prestations ...).

8.2.3. Notation du critère délai

Chaque sous critère présent dans le cadre de réponse technique (à rendre sous format Excel) sera noté par application de la convention ci-dessous et du coefficient précisé pour chacun d'eux dans le cadre de réponse technique.

Absence de réponse	Insuffisant	Passable	Moyen	Satisfaisant	Excellent
0	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 10

La somme des notes obtenues pour l'ensemble des sous critères conformément au cadre de réponse sera rapportée sur 10 pour former la note délai.

A l'issue de la notation de chacun des candidats, le candidat mieux-disant se verra attribuer la note maximale, les notes des autres candidats seront réévaluées au prorata selon la formule suivante :

$$\text{Note délai} = 10 \text{ points} \times \left(\frac{\text{Note délai du candidat}}{\text{Note délai la plus haute}} \right)$$

Remarque :

La notation sera exclusivement basée sur les éléments portés dans le cadre de réponse. Le cadre de réponse est à rendre au format Excel.

8.3. Procédure et Négociation

En application de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 et aux articles 27 et 90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, la présente consultation est passée selon une procédure adaptée, avec possibilité de recours à la négociation.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

la Mairie de VARENNES VAUZELLES se réserve la possibilité d'écarter de la négociation les offres inacceptables, irrégulières ou inappropriées.

la Mairie de VARENNES VAUZELLES se réserve le droit de ne pas recourir aux négociations.

la Mairie de VARENNES VAUZELLES se réserve le droit de communiquer par télécopie ou par courriel avec les candidats lors des négociations. Les candidats pourront répondre aux questions et envoyer des documents par télécopie ou par courriel.

À l'issue des négociations, si la Mairie de VARENNES VAUZELLES obtient une meilleure offre que la proposition initiale, il demandera au candidat attributaire la production des documents contractuels concernant l'offre obtenue.

ARTICLE 9. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES



9.1. Transmission électronique

En application de l'article 43 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 et aux articles 39, 40, 41 et 42 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le site suivant :

<https://www.achatpublic.com>

Référence du Dossier : 2019VVTELECOM

Les candidatures et les ATTRI 1 transmis par voie électronique sont signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les plis électroniques doivent être présentés comme suit : un fichier ou support distinct pour chaque dossier : candidate et offre. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les certificats de signature devront être conformes au R.G.S. (référentiel général de sécurité) conformément à l'arrêté du 15 juin 2012.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS⁷ V1. Toutefois, peut être accepté tout autre certificat sous réserve de sa conformité aux normes du R.G.S. (référentiel général de sécurité) conformément à l'arrêté ministériel du 15 juin 2012. Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

WORD - EXCEL - PDF

ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

⁷ Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité



Mr CROTET Pascal, Responsable des commandes publiques

54 Avenue Louis Fauchères
58640 VARENNES VAUZELLES
Mail : pcrotet@ville-varennnes-vauzelles.fr

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

Cyril GUILLAUME, Responsable informatique et logistique

54 Avenue Louis Fauchères
58640 VARENNES VAUZELLES
Mail : cg@ville-varennnes-vauzelles.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.